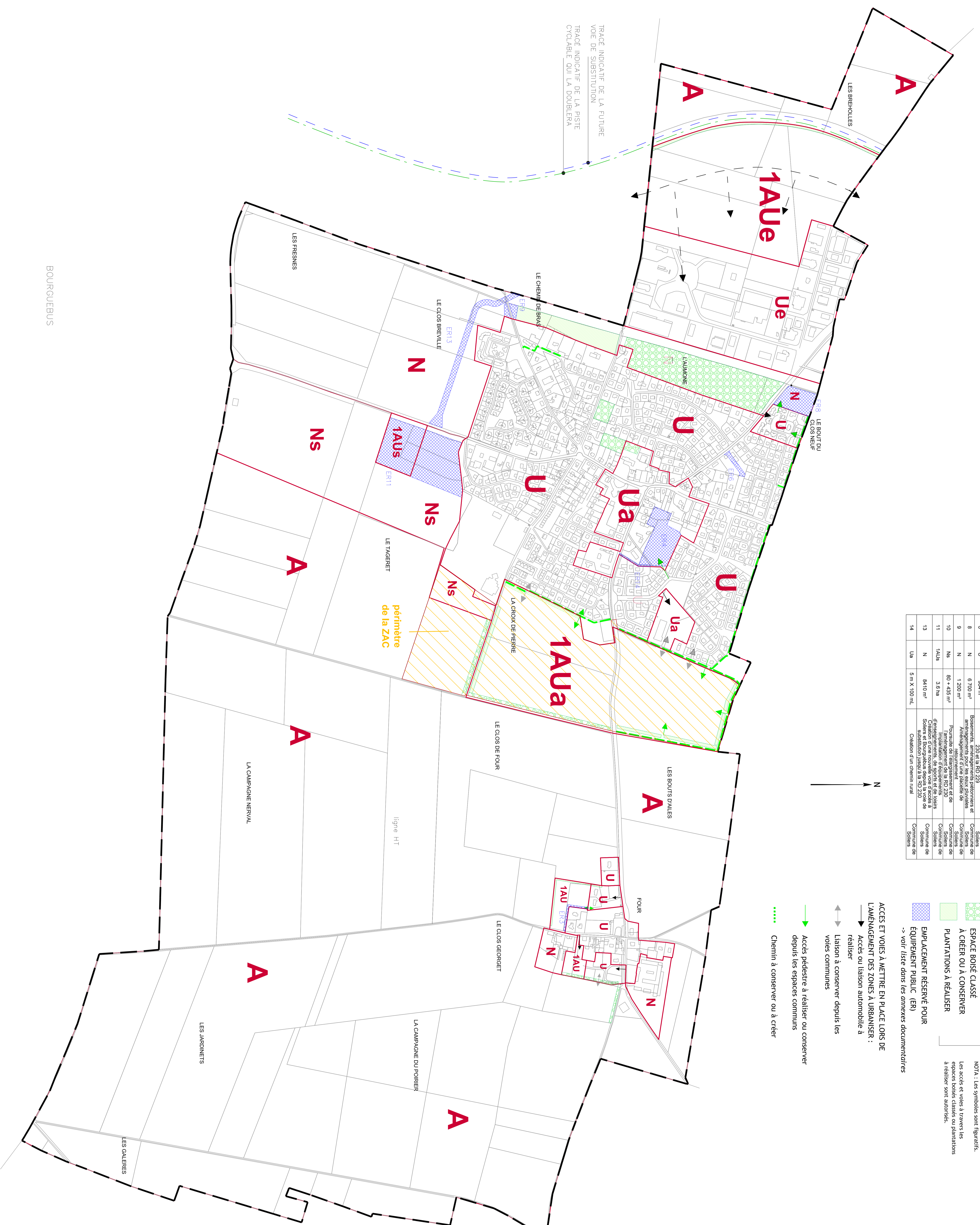


Numero de zone	Zone	Surface	Affectation	Bénéficiaire
3	1AU	672 m²	Création d'un chemin piétonnier	Commune de Soliers
4	Ua	1,2 ha	Cœur de quartier à agencier pour création d'une résidence services seniors	Commune de Soliers
6	U	994 m²	Création d'un chemin piétonnier	Commune de Soliers
8	N	6700 m²	Boisement, aménagement des parcelles et des espaces publics	Commune de Soliers
9	N	1200 m²	Aménagement d'une parcelle de boisement	Commune de Soliers
10	Na	80 + 435 m²	Pour suite de l'aménagement et de l'entretien de la RD 230	Commune de Soliers
11	1AUa	3,8 ha	d'aménagement, de sport et de loisirs	Commune de Soliers
13	N	8410 m²	Boisement, aménagement des parcelles et des espaces publics	Commune de Soliers
14	Ua	5 m x 100 m lnl.	Création d'un chemin rural	Commune de Soliers

- LIMITE DE ZONE
  - ▨ ESPACE BOISÉ CLASSÉ A CRÉER OU A CONSERVER
  - ▨ PLANTATIONS A RÉALISER
  - ▨ EMPACEMENT RÉSERVÉ POUR ÉQUIPEMENT PUBLIC (ER)  
-> voir liste dans les annexes documentaires
- NOTA : Les symboles sont figuratifs.  
Les accès et voies à travers les espaces boisés classés ou plantations à réaliser sont autorisés.

- ACCES ET VOIES A METTRE EN PLACE LORS DE L'AMÉNAGEMENT DES ZONES A URBANISER :
  - Accès ou liaison automobile à réaliser
  - ↔ Liaison à conserver depuis les voies communes
  - Accès piétonnier à réaliser ou conserver depuis les espaces communs
  - ⋯ Chemin à conserver ou à créer



TRACÉ INDICATIF DE LA FUTURE  
VOIE DE SUBSTITUTION  
CYCLABLE QUI LA DOUBLERA

périmètre  
de la ZAC

BOURGUEBUS